

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

Reste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Octobre 1879.

Chronique générale.

Les comités socialistes de Paris viennent d'envoyer à tous les comités de France ce mot d'ordre :

N'exercer aucune espèce de pression sur les députés et sénateurs amis, afin d'obtenir le vote de l'article 7 qui est un trompe-l'œil.

« Le vote de cet article, est-il dit dans cet ordre confidentiel, ne pourrait que raffermir le cabinet au détriment de la grande question de l'amnistie plénière, du triomphe de laquelle dépend notre cause. »

Vendredi soir, au ministère des affaires étrangères, il y a eu une longue conférence entre M. Cochery et le président du conseil.

M. Cochery, revenant du château des Crêtes, avait à raconter le résultat de ses conversations avec M. Gambetta, relativement à la question de l'amnistie plénière. Nos informations personnelles nous permettent d'affirmer que M. Cochery n'a laissé aucune illusion à M. Waddington sur les résolutions de M. Gambetta.

Vu l'importance de ces pourparlers, M. Cochery en fera connaître tous les détails auprès du conseil des ministres.

Nous pouvons affirmer que M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin, a déclaré tout récemment qu'il viendrait à Paris pour voter contre l'article 7, et que, d'autre part, sa démission est prête pour le jour où M. Waddington quittera le ministère.

POSSIBILITÉ DE LA DÉMISSION DE M. J. GRÉVY.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Nous sommes en mesure de pouvoir affirmer de source certaine que dans une lettre toute récente de M. Grévy à l'un de ses ministres, le Président de la République lui déclare franchement que si l'amnistie plénière était imposée à son gouvernement par un vote des Chambres, il se verrait dans l'obligation de demander au parlement de lui désigner un successeur. Cette lettre a été lue au dernier conseil du cabinet par le ministre à qui elle a été adressée. »

Avec les amnisties sont revenus — c'était logique — les journaux qui florissaient pendant la Commune, et, comme au bon temps des otages, dans ce langage cordial qui faisait l'admiration des Nana et des Lantier du 48 mars, prêchant l'assassinat des membres du clergé.

Voici comment l'un d'eux s'exprime à propos de la circulaire de M^e Guibert sur les aumôniers des hospices :

« Un archevêque de Paris est mort, d'une balle, sur une barricade ;

« Un autre est mort frappé d'un coup de poignard par un pauvre bougre que les pratiques religieuses avaient rendu fou ;

« Un troisième a été fusillé...

« Ils sont bien heureux, ces bons prélats, que leur enfer ne soit qu'une vaste blague, car au lieu de dormir tranquillement, comme des gens qui ont la conscience nette, ils grilleraient dans les rôtissoires du compère Salan :

« Le sieur Guibert semble avoir envie de continuer la série. »

Dans un autre article dirigé contre les Jésuites, nous lisons les aménités suivantes :

« Ils sont l'opprobre d'une nation : ils en sont les rats destructeurs.

« Des pièges, de la mort aux rats, de la poudre insecticide... »

Si, après ces appels au crime, le parti rouge manquait de braconniers, nous serions bien surpris.

LE SERVICE DE 3 ANS.

Le gouvernement ayant essayé de faire l'application du système Laisant pour le service militaire, c'est-à-dire, dans certains centres, d'appeler sous les armes la totalité des hommes de l'effectif, il en résulte des réclamations dont il était impossible de ne pas tenir compte.

En conséquence, et afin de calmer les réclamants, M. Lepère a préparé une circulaire confidentielle aux préfets pour les charger d'expliquer à leurs administrés le vrai sens de cette innovation.

Le but du gouvernement est de faire une expérience pour éclairer le jugement des Chambres quand viendra la discussion du projet de loi.

LE PROGRAMME DU CONGRÈS SOCIALISTE DE MARSEILLE.

L'ouverture du Congrès socialiste de Marseille aura lieu le 20 octobre.

Le Congrès tiendra une douzaine de séances pour traiter les questions suivantes :

1° Du travail des femmes, de leur droit civil, de leur égalité civile et politique, de leur rôle dans la société moderne ;

2° Du rôle économique des Chambres syndicales ouvrières, de leur nécessité, de leur fédération et de leur avenir ;

3° De la formation et du fonctionnement des associations coopératives de production, de consommation et de crédit ;

4° De l'instruction et de son intégralité, de l'organisation des écoles professionnelles, de la vulgarisation de l'enseignement économique ; de l'apprentissage et de son contrat, du travail des enfants dans les manufactures ;

5° Du salariat et de ses conséquences ; des chômages, des grèves et des moyens d'y remédier ;

6° De la représentation directe du prolétariat des corps élus, de l'indemnisation de toutes les fonctions électives, de la création d'une presse ouvrière ;

7° De la propriété et de son organisation par l'appropriation individuelle ou collective du sol et des instruments de travail ;

8° De l'impôt et de ses réformes, des emprunts, des travaux et de la rente ;

9° Du libre-échange et de la protection, des monopoles, des docks, des chemins de fer et des prisons ;

10° De la question sociale, de son caractère politique et économique, programme du prolétariat dans son œuvre d'émancipation et de rénovation sociale.

L'Agence Havas, qui est en position de suivre M. Jules Ferry dans son œuvre de désorganisation, annonce qu'il va sortir du ministère de l'instruction publique une nouvelle circulaire destinée à porter quelques réformes dans l'enseignement secondaire.

Attendons la pièce avant de la juger.

Le ministre des finances a été saisi, par des pétitions adressées aux Chambres à diverses reprises, et que celles-ci lui ont renvoyées, d'une intéressante question à propos de l'application de la loi qui a établi un droit de timbre pour les transports de titres et de valeurs.

Voici à quelle occasion cette question s'est posée. Les compagnies de chemins de fer ont adopté l'usage de payer l'autre dans les gares de leurs réseaux respectifs les dividendes de leurs actions et l'intérêt de leurs obligations. Or, l'administration de l'enregistrement exige que chaque transport des titres envoyés pour ce paiement soit accompagné, à l'aller comme au retour, d'un récépissé assujéti à un droit de timbre de 35 centimes.

Les pétitions adressées aux Chambres ont pour but de protester contre cette exigence

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LE FANTÔME DE LA CHAMBRE.

(Suite.)

On n'a pas l'intention de reproduire textuellement les paroles du sergent ; car ce n'était ni du jargon de soldat, ni du patois, ni du français ; mais une sorte de charabias sui generis tenant un peu du gascon et même de l'espagnol.

Quand le sous-officier et le soldat furent attablés à la cantine, et que les petits verres furent versés :

— Camarade ! dit le premier, je suis persuadé que le galon de caporal figurerait avantageusement sur ta manche.

Géranium fit un mouvement de surprise, se donna le temps de la réflexion, supposa successivement que le sergent voulait l'empoisonner, l'enivrer, l'amener à parler imprudemment ou le cor-

rompre, et enfin qu'on lui proposait de l'avancement pour rendre sa dégradation plus éclatante.

— Doucement ! citoyen sergent, dit-il alors en replaçant le petit verre sur la table au lieu de trinquer, doucement ! Géranium est un fils de Mars et de la gloire. Un soldat républicain n'est pas ambitieux.

— Cependant, camarade, quand on est grenadier on peut passer caporal.

— Ça s'est vu ! dit Géranium.

— Mais bois donc.

— Pardon, excuse, mon sergent, j'ai un rat dans la gorge...

— Un petit verre l'étouffera.

— Ce n'est pas mon sentiment, je préfère la réglisse.

— N'importe ! dit Bayonne, mon sentiment à moi, c'est que tu es le meilleur troupié de la compagnie.

— Ça se pourrait, murmura le grenadier flatté du compliment.

— Un peu aristocrate, c'est vrai ; mais au feu, il n'y paraît pas !...

Géranium porta la main à la garde de son sabre ; le sergent poursuivit :

—... Je ne suis pas causeur, ni conteur, comme toi ; tu as mal de gorge et tu blagues à la chambre : j'ai la gorge saine et je me tais... Mais que diable fais-tu là ?

— Je pensais qu'il a plu hier, et que je n'ai pas encore graissé la lame de mon sabre... La bourgeoisie ! un bout de chandelle ! cria Géranium en posant son briquet entre les deux petits verres, sans lâcher la poignée.

Il fronçait les sourcils et regardait fixement le sergent Bayonne, qui sourit en dessous.

— Sentinelle, prenez garde à vous ! pensait Géranium tout en frottant sa lame avec un bout de suif.

Le sergent reprit :

— Ce que je puis te dire, camarade, à condition que tu en garderas le secret, c'est que j'ai parlé de toi au colonel...

— Ça ne m'étonne pas, s'écria Géranium d'un ton menaçant.

A ces mots le grenadier se leva, serrant toujours la poignée de son arme ; mais le sergent, sans paraître y prendre garde, termina en disant :

— Et demain tu recevras les galons de caporal ; à ta santé, Géranium !

— Est-ce qu'on m'ôtera de la compagnie ?

— Non ! tu restes aux grenadiers.

— Merci de la nouvelle, sergent... Mais, le cœur sur la main, je n'y tenais pas, je n'ai pas d'ambition.

— Je croyais que si, dit Bayonne ; l'avancement des charabias comme moi te chiffonnait...

— Qui vous a dit ça ?

— Supposition de ma part !

— Un grenadier ne doit pas donner un démenti à son chef, dit Géranium d'un ton résolu, sans quoi j'aurais pensé tout haut, comme je pense tout bas, qu'il y a des espions dans la colonne de la Meuse.

— Ça dépend de ce qu'on appelle espion, répondit le sergent d'un ton d'indifférence affectée.

— Celui qui écoute aux portes, et qui va répéter à l'autorité ce que le soldat dit le soir à la chambre entre soi.

— Ah !... fit Bayonne ; c'est bon !

— Quoi est bon ? demanda Géranium dont l'émotion croissante était visible même pour la cantinière.

— Je dis que si l'on n'est espion que quand on répète à l'autorité les paroles du soldat, c'est bon à savoir...

— Tiens ! ah ! fichtre ! tout de même ! curieux ! pensa Géranium.

On battit aux sergents en ce moment, Bayonne se leva, et tendit la main au grenadier en lui disant :

— Adieu ! caporal, bonne chance, le service m'appelle.

Puis il paya, et sortit.

Géranium, anéanti, retomba sur son siège, s'accouda en face du petit verre encore plein, réfléchit longtemps, et ne but décidément son coup d'eau-

très-préjudiciable aux petits capitalistes dont chaque titre se trouve ainsi grevé de droits de timbre considérables.

Le ministre des finances a répondu à ces réclamations par une lettre dont voici le texte :

« Lorsqu'elle exige que le transport des titres présentés en paiement dans les gares soit accompagné, tant à l'aller qu'au retour, d'un récépissé timbré de 35 centimes, l'administration de l'enregistrement invoque non la loi de 1863, qui est exclusivement relative aux transports de marchandises proprement dites, mais bien l'article 40 de la loi du 19 février 1874, ainsi conçu :

« Les recouvrements effectués par les entrepreneurs de transports à titre de remboursement des objets transportés, quelque soit d'ailleurs le mode employé pour la remise des fonds au créancier, « ainsi que tous les autres transports fictifs ou réels de monnaies ou de valeurs », sont assujettis à la délivrance d'un récépissé ou d'une lettre de voiture dûment timbrée. Le droit de timbre du récépissé ou celui de la lettre de voiture, fixé dans ce cas à 35 centimes, y compris le droit de décharge, est supporté par l'expéditeur de la marchandise. »

« Toutefois, il a été reconnu que pour l'application de cette disposition en ce qui concerne les transports de titres visés par les pétitionnaires, il y a lieu de distinguer entre le cas où le transport est effectué par la Compagnie de laquelle émanent les titres et le cas où le transport est fait par une compagnie autre que celle dont les titres proviennent.

« La création d'un récépissé spécial de 35 centimes n'est pas réclamée dans le premier cas, mais est considérée comme absolument obligatoire dans le second.

« En effet, lorsque des titres (actions ou obligations) ou des coupons sont envoyés d'une gare en vue du paiement des intérêts ou dividendes, au siège social de la Compagnie dont dépend cette gare, et de laquelle émanent les titres, l'opération ne constitue en réalité qu'un transport de service que la Compagnie effectue pour son propre compte et que la loi n'a pu assujettir à la délivrance d'un récépissé.

« Au contraire, lorsque les titres sont étrangers à la Compagnie qui les transporte, celle-ci n'est plus qu'un simple agent de transmission servant d'intermédiaire entre les propriétaires des titres et la société dont ils émanent, et chaque transport tombe évidemment sous le coup de l'article 40 de la loi du 19 février 1874.

« La perception d'un droit de timbre de récépissé est donc, dans ce cas, parfaitement légale, et il n'est au pouvoir d'aucune autorité publique d'en suspendre ou d'en faire suspendre le recouvrement.

« Quant aux intérêts des déposants, ils ne sont pas aussi sensiblement atteints que paraissent le croire les pétitionnaires.

« Le récépissé timbré à 35 centimes est obligatoire, en effet, non pas par chaque titre transporté, mais par chaque transport. Or, il est bien rare qu'une seule obligation ou une seule action soit l'objet d'un trans-

port; le droit de timbre de 35 centimes se répartit, au contraire, le plus généralement sur de nombreux titres compris dans un envoi unique.

« Enfin, il importe de remarquer que les paiements d'intérêts effectués aux gares mêmes des Compagnies qui ont émis les titres et ne donnant lieu, par conséquent, d'après ce qui vient d'être exposé, à la délivrance du récépissé spécial de 35 centimes, sont de beaucoup les plus nombreux.

» Le ministre des finances,
» LEON SAY. »

LE PRINCE NAPOLEON.

Sous ce titre : *la Séparation légale entre le prince Napoléon et la princesse Clotilde, l'Unità cattolica* du 3 octobre a publié un article dont voici la traduction :

« Quelques journaux français ayant attribué un but politique à la venue à Turin et à Moncalieri du prince Jérôme-Napoléon, un télégramme de Rome, publié par la *Gazzetta del Popolo* du 4^e octobre, répondait ainsi :

« Le voyage du prince Napoléon en Italie n'a aucun but politique, il s'agit au contraire de régler des affaires intimes de famille, et surtout de terminer la question, pendante depuis longtemps, de la *séparation légale* entre le prince Napoléon et la princesse Clotilde. »

Cette nouvelle nous a rappelé à la mémoire les grandes fêtes que l'on fête nous au mois de janvier 1859 à l'occasion de ce mariage, et particulièrement une adresse que la municipalité présenta au prince époux, et la réponse que le prince Jérôme y fit alors.

Le 28 janvier, un vendredi, la délégation du conseil de Turin, accompagnée de quarante conseillers municipaux, était reçue en audience particulière par le prince Napoléon. Le syndic lui disait dans une adresse :

« Le sort d'une princesse, qui réunit en elle-même toutes les qualités que l'on recherche pour mériter l'amour d'un époux et pour rendre une famille heureuse, a préoccupé au plus haut point l'esprit d'une population entière. »

Les Turinois avaient dès lors un triste présentiment; mais le prince Napoléon les rassurait en leur répondant par ces paroles textuelles :

« Je m'efforcerai de faire le bonheur de la fille de vos rois, héritière des vertus d'une illustre et héroïque famille. »

Aujourd'hui que le prince Napoléon est revenu au milieu de nous, le conseil municipal de Turin ne pourrait-il pas lui demander comment il a tenu sa promesse et de quelle manière il s'est efforcé de faire le bonheur de la très-vertueuse » princesse Clotilde ?

Quand, le 30 janvier 1859, la princesse Clotilde, avec son époux le prince Jérôme Napoléon, quittèrent Turin, l'*Opinione*, du 31 de ce mois et de cette année-là, assura « que l'on voyait un grand nombre de dames pleurer; » et, selon la *Gazzetta del Popolo*, « le plus grand nombre, nous parlons des simples citoyens, s'essuyèrent une larme

qui, sans qu'ils s'en aperçussent, était venue briller dans leurs yeux. »

L'on comprend maintenant combien étaient justes ces larmes. Ce n'est pas seulement une larme, mais un torrent de larmes qu'a dû verser la malheureuse princesse, qui n'a trouvé un peu de paix qu'au château de Moncalieri. Que Dieu pardonne au « grand roi » ce qu'il a fait de sa propre fille pour faire l'Italie. Nous n'avons jamais conçu de belles espérances, quant à nous, de ce mariage, depuis le jour où le député Sineo dit dans notre Chambre que « c'était un hommage aux principes consacrés en France en 1789. » (Actes officiels de la Chambre subalpine, 1859.) Certainement la princesse Clotilde « mit en pratique, comme disait le même député, dans la résidence impériale ces vertus qui étaient traditionnelles dans sa famille; » mais elle y trouva et y trouve encore les conséquences de ces faibles principes qui finiront par la loi du divorce.

La *Gazette de Lorraine* dit qu'une vive émotion règne depuis quelques jours à Sarreguemines. Le typhus qui vient d'y faire son apparition s'étend de plus en plus, et l'on compte déjà une quarantaine de malades. Mercredi dernier, une commission composée du médecin d'arrondissement, de plusieurs conseillers municipaux et de l'architecte de la mairie, a fait dans les rues et maisons particulièrement atteintes une enquête sur les conditions hygiéniques des habitations, des puits et des latrines. Jusqu'ici, heureusement, l'épidémie n'a encore revêtu aucun caractère dangereux.

Le grand-duc Constantin visitait mardi les magasins du Louvre, accompagné seulement de son officier d'ordonnance, le général Kereïoff. En descendant un escalier, le prince est tombé et s'est fait une entorse.

Il a bravé la douleur pour ne pas attirer l'attention sur sa personne et a regagné sa voiture. Rentré à l'ambassade, dans ses appartements, on s'est mis en quête d'un médecin, nous devrions dire de sept médecins, car les serviteurs sont allés sonner à toutes les portes du quartier. Trois d'entre eux étaient disponibles et ont pu répondre à l'appel.

L'accident survenu au grand-duc Constantin de Russie a eu pour résultat la rupture d'un tendon au genou.

Aujourd'hui, S. A. I. est étendue sur une chaise longue. Les médecins ont affirmé que l'accident n'aura aucune suite grave, mais ils ont ordonné un repos absolu.

Une inflammation légère est survenue; on la combat en maintenant constamment sur le genou blessé des compresses de glace.

S. A. I. a reçu plusieurs fois la visite du grand-duc Nicolas, son frère.

Le grand-duc Constantin est d'autant plus contrarié de cet accident qu'il se proposait de partir jeudi pour Saint-Petersbourg, où il voulait assister à l'ouverture du conseil de l'empire, qui se réunit lundi, et dont il est président.

Toutefois, les médecins pensent que S. A. pourra partir mardi prochain. L'inflammation sera alors vraisemblablement passée, et ils pourront poser un appareil qui maintiendra la jambe dans une immobilité rigoureuse.

Décidément, les nouvelles des récoltes sont plus mauvaises encore qu'on ne le supposait.

D'après le *Bulletin des Halles et Marchés*, le déficit est de 25 0/0 au-dessous de la moyenne annuelle. D'autre part, les pronostics sur le temps nous faisant redouter un hiver rigoureux, et le tout coïncidant avec les grèves, il ne nous paraît pas qu'il faille envisager en rose la question économique pour notre pays.

Le *Journal d'Agen* nous apprend que les vendanges s'opèrent dans le Midi avec un temps magnifique.

Les nouvelles de l'Aude et du Narbonnais également sont rassurantes.

Etranger.

ANGLETERRE. — On mande de Londres qu'un comité d'ingénieurs vient de proposer la création d'un tunnel sous-marin qui reliait l'Irlande à l'Angleterre.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople :

« La situation empire chaque jour; l'abîme qui se creuse devient d'autant plus profond que les hommes d'Etat qui sont à la tête du gouvernement, malgré leur bonne volonté, ne sont pas à la hauteur de la tâche. Ils manquent de fermeté, de résolution et surtout d'énergie dans toutes les affaires sans exception. En ce moment il faut une main de fer et une volonté d'acier pour couper et couper toujours les mauvaises branches de l'arbre qui ont déjà commencé à pourrir les racines mêmes de l'arbre. »

Aussi, ceux-là mêmes qui se sont toujours montrés personnellement et politiquement les adversaires de Mahmoud-Neddin en sont arrivés aujourd'hui à désirer ardemment et au plus vite son entrée aux affaires. Quelles que soient les entraves que certains parasites, sans patriotisme ni vergogne, essayent d'apporter à son avènement, Mahmoud-Neddin arrivera très-prochainement.

« La semaine dernière, le Sultan l'invita à dîner à Ilvis, et le lendemain il assistait au grand conseil qui a été tenu au palais sous la présidence du Sultan.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous recevons la lettre suivante qui nous révèle un nouvel effet des doctrines du jour :

« Monsieur le Rédacteur,
» Je me reprocherais de ne pas signaler,

deviendrait son *palladium*, si toutefois il n'était pas *incorruptible*.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHAVANNES.

LUNDI 13 octobre 1879.

Une seule représentation donnée avec le concours de

M^{me} SBOLGI

Chantreuse contralto du Grand-Théâtre de Lyon.

LE TROUVÈRE

Grand opéra en 5 actes et 9 tableaux. Traduction française de Pacini, musique de VERDI.

M^{me} SBOLGI remplira le rôle d'Azucena.

Distribution. — Manrique, M. Genso; le comte de Luna, M. Rougé; don Fernand, M. Sureau; don Ruiz, M. Preys; un bohémien, M. Pascaud; Azucena, M^{me} Sbolgi; Léonore, M^{me} Naddi-Valée; Inés, M^{me} Preys.

Soldats, bohémiens et bohémiennes, pénitents, etc.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.
S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes d'avance, chez le Concierge du Théâtre.

de-vie déjà payé, qu'après avoir chantoné entre ses dents :

La mort ne fait peur qu'aux sots;
Qu'importe l'enclou,
Ou blanchiront nos os,
Pour le repos !

— Après tout, peut-être que le sergent n'était pas le fantôme, ajouta-t-il avant d'aller retrouver ses camarades Bec-de-Perdrix et l'Enflammé.

Ce jour-là, la séance du club patriotique de Vannes fut extrêmement orageuse.

VII

PIMENT-T-HOMME.

— Non, le corsaire le *Passe-Partout*, commandé par maître Mathieu Piment du *Diadème*, n'est pas plongé dans les mers ténébreuses de l'Oubli. Il est, à la vérité, redevenu simple caboleur, mais c'est à la plus grande gloire de son brave patron.

A peine le chasse-marée était-il converti en lougre, qu'il gagna le large avec un formidable équipage. Les premiers jours de croisière furent heureux, maître Piment enleva successivement quatre gros bâtiments marchands anglais, qu'il vendit aussitôt pour le compte de ses armateurs et de ses compagnons. Mais alors jugeant qu'un joli brig vaudrait mieux, pour continuer la

course, qu'un chasse-marée mal dégrossi malgré tous ses soins, il acheta une charmante coque elors en construction à Morlaix; prit une grosse part dans l'armement grâce au fructueux rapport de ses précédentes sorties, conserva le nom *Passe-Partout* à son nouveau navire, et s'élança de rechef à la poursuite des brigs et trois-mâts anglais.

Il croisait tout le long des côtes de Bretagne qu'il connaissait en vrai pilote; il fit capturé sur capture, et son premier bateau étant toujours à ses ordres, il l'envoya vendre plusieurs riches cargaisons tant à Sarzeau qu'à Vannes, où le nom du *capitaine-corsaire* Piment fut bientôt en grand honneur.

L'ex-maitre de manœuvre prêta un jour le flanc à une goëlette de guerre ennemie qui, suivant son énergique expression, *fit un trou dans l'eau*, c'est-à-dire coula par le fond.

A Brest, où il revint après cet exploit, c'était à qui embarquerait sous les ordres du vaillant marin.

Mathieu Piment, ayant le choix, composa particulièrement son équipage de gens de Sarzeau et d'anciens de la *Constitution*. Tous ces matelots avaient coopéré à la délivrance du vicomte de Kerbozec, ou livré combat aux sans-culottes dans le quartier maritime de Vannes. On ne criait jamais : *Vive la République!* ni *Vive la Nation!* à bord du brig le *Passe-Partout*, mais on ne s'en battait pas plus mal contre les Anglais; du reste,

les couleurs tricolores flottaient à la poupe.

Arrache-Tout remplissait les fonctions de premier maître et jouissait de la confiance absolue de Mathieu Piment.

L'hiver devenant de plus en plus rude, les coups de vent se multiplièrent, le commerce allait assez mal, mais d'ailleurs l'escarcelle de chacun était bien garnie; notre corsaire résolut d'aller hiverner dans son pays et mit le cap sur la petite mer, en breton *mor-bihan*.

A cette époque, malgré la résistance de la garnison aux émeutes des terroristes qui venaient pousser des cris de rage autour de la prison pleine de nobles, de prêtres, de modérés, de suspects, la masse de la population fraternisait, et pour causes, avec la colonne révolutionnaire de la Meuse. C'était très-naturel, en raison de l'état inquiétant des campagnes; et, du reste, la colonne complétée à Paris avec des volontaires de la nation, méritait généralement les sympathies des révolutionnaires. Le soldat allait volontiers bras-dessus bras-dessous avec les sans-culottes. Le colonel surtout faisait de la popularité.

Or, de chef de corps à fournisseur, une multitude d'excellents rapports peuvent s'établir à huis-clos; le citoyen Famine, chargé de pourvoir à la chaussure et à l'équipement en baudriers, ceinturons, gibernes, fourreaux de sabres ou de baïonnettes, etc., fit la judicieuse réflexion que le colonel

par la voie de votre excellent journal, un nouvel et récent échantillon de la délicatesse des mœurs républicaines.

Un des jours de cette semaine, un digne ecclésiastique voyageait sur la ligne d'Angers à Saumur, dans un compartiment de 3^e classe rempli de réservistes de retour des 28 jours. Le pauvre abbé avait été bien mal inspiré d'aller se loger au milieu d'une pareille bande. Il ne tarda pas à s'en apercevoir. Ces jeunes gens, apparemment formés à la politesse et au bon ton par la lecture des journaux en vogue aujourd'hui, commencèrent par chanter, que dis-je ! par vociférer aux oreilles du prêtre, et avec des manières provoquantes, cette infortunée *Marseillaise*, qui, décidément, ne se relèvera plus de la boue où le gouvernement l'a fait glisser.

L'abbé récitait son bréviaire, pendant que ses voisins célébraient la République. La *Marseillaise* exécutée, les aimables artistes donnèrent successivement tout leur répertoire, — qui est bien monté, — de chansons malpropres, de couplets fangeux, où les curés, naturellement, ne manquent jamais de jouer des rôles polissons. L'abbé ne disait mot, il priait toujours, et vous avouerez comme moi que son calme était bien héroïque. C'était à n'y plus tenir pour nos fiers réservistes. Ils avaient épuisé tout le vocabulaire des obscénités et des saletés en usage parmi les goujats, et rien n'avait réussi à interrompre le bréviaire, ni à provoquer une seule observation. Agacés par tant de sang-froid et de patience, ils allaient être forcés de battre en retraite, lorsque l'un de nos héros, le plus brave assurément, s'il allait, d'aventure, partir en guerre, celui qui avait avec le plus d'acharnement expectoré le fameux

Qu'un sang impur...

celui-là (l'envie me démange de vous dire son nom) se chargea de donner la finale, en lançant, du coin où il dégoisait à perdre haleine, un énorme et impur crachat qui alla atteindre le vénérable prêtre en pleine poitrine, à l'autre extrémité du compartiment.

C'en était trop, et la patience à des limites qu'on se doit à soi-même de ne pas dépasser. Le train arrivait en gare; un gendarme se trouvait là. L'intéressant réserviste lui fut confié, et je ne sais pas où on l'a fait coucher, ni ce qui va lui advenir. Mais je parierais, si quelqu'un de Nos Excellences, MM. les ministres de la R. E., Jules Ferry, par exemple, le plus illustre pour le moment, daignait honorer nos contrées de sa visite, je parierais, dis-je, que ce citoyen, qui crache si bien sur les curés en l'honneur de la République, serait des plus échauffés à crier: « Vive l'article 71 ! »

J'ai bien une crainte, et je vous la communique en terminant: c'est que cet exploit ne le recommande à la bienveillance du sous-préfet de son arrondissement, et qu'il ne soit trouvé par celui-ci digne d'administrer la mairie du village, de présider les distributions de prix dans les écoles du canton, etc., etc.

» Veuillez agréer, etc. »

Allonnes. — Jeudi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré à Allonnes, dans le grenier de M. Louis Renaire. Le feu consumait du linge, des chemises, de la filasse, etc., renfermés dans un coffre. Grâce à la promptitude des secours, ce feu ne s'est pas communiqué à la charpente.

Les pertes, qui se sont bornées au linge et à la filasse, ont atteint le chiffre de 600 fr. et sont couvertes par une assurance à la *Mutuelle du Mans*.

On suppose que le feu a été allumé par une étincelle tombée d'une chandelle sur la filasse et qu'il a brûlé longtemps avant de se manifester. C'est un passant qui a donné l'éveil en voyant la fumée sortir à travers la couverture.

Les journaux d'Angers ont reçu la lettre et la pétition suivante que nous croyons devoir reproduire:

Angers, le 8 octobre 1879.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier, dans l'intérêt de tous les sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats de l'armée de terre et de mer, retraités sous le régime des lois de 1831 et de 1855, résidant à Angers, de leur faire connaître, par la voie de votre estimable journal, à titre gracieux, de venir signer la pétition ci-jointe, chez M. Chapeau, café du Mail, à Angers, dimanche prochain, 12 octobre 1879, de 9 heures à 2 heures du soir.

Il serait très-intéressant que MM. les sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats des autres arrondissements du département de Maine-et-Loire voulussent bien se joindre à leurs camarades d'Angers.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de nos civilités empressées.

L'un des membres du comité provisoire,

MACÉ,

Ex-commandant de brigade de gendarmerie.

Pour renseignements, s'adresser chez M. Macé, rue de l'Évêché, 2, à Angers.

Angers, le 8 octobre 1879.

A Monsieur le président de la Chambre des Députés.

Monsieur le président,

Les soussignés, anciens sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats retraités sous le régime des lois de 1831 et de 1855, ont l'honneur de s'adresser à vous et à MM. les députés pour obtenir que les avantages attribués à leurs collègues plus jeunes, par la loi du 18 août 1879, leur soient aussi accordés par une nouvelle disposition législative, ou, du moins, qu'une allocation annuelle soit inscrite en leur faveur au budget de l'État, comme on l'a fait pour MM. les officiers.

Loin d'être une cause de défaveur, leur position plus modeste devrait, au contraire, leur donner plus de droits à la bienveillance du législateur. Tous, ou presque tous, sont grevés de charges de familles et arrivés à un âge qui ne leur permet plus de se créer, par ailleurs, des ressources suffisantes.

Après avoir consacré au service de la patrie la meilleure part de leur existence, ils demandent à ne pas être exclus des améliorations apportées à la situation des autres membres de l'armée française.

C'est donc avec confiance qu'ils font appel à votre équité, certains d'avance que vous ne vous départirez pas, à leur égard, de la sollicitude que vous avez déjà témoignée pour le sort des autres retraités.

Ils ont l'honneur d'être, Monsieur le président, vos très-humbles et obéissants serviteurs.

Théâtre de Saumur.

La saison théâtrale 1879-1880 vient de s'ouvrir à Saumur avec les artistes de M. Chavannes: la troupe de drame a paru dans le *Bossu*, le personnel lyrique dans *Si j'étais Roi!* — On annonce le *Trouvère* pour lundi prochain.

Nous sommes donc assurés, cette année encore, pendant les six mois d'hiver, d'un certain nombre de représentations hebdomadaires d'opéra, de drame et de comédie, grâce à la proximité de la scène angevine et à l'habile administration de M. Chavannes.

Depuis la clôture de la saison dernière, le théâtre de Saumur n'est guère resté silencieux. Dans le courant de l'été, de nombreuses soirées dramatiques ont été données par des troupes parisiennes, et une foule d'artistes renommés s'y sont fait applaudir. Pendant qu'il en est temps encore, et avant de nous occuper des interprètes qui déjà ont commencé à charmer nos dilettantes, faisons donc l'énumération de cette dernière campagne théâtrale, dont le public saumurois devra conserver un excellent souvenir.

À la suite de la représentation de M^{me} Judic, le 6 avril, les portes de notre théâtre restèrent closes pendant cinq semaines. Puis les spectacles suivants nous furent successivement offerts pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre:

Ruy-Blas, par la compagnie parisiennne de M. Dornay.

Louis XI, avec M. Maubant, sociétaire de la Comédie-Française.

Le *Concert* du violoniste Sivori.

Le *Petit Ludovic*, par la compagnie parisiennne Saint-Omer, avec M. Noël-Martin dans le rôle principal.

Plusieurs pièces, avec M. Baron, des Variétés.

Les *Martyrs de Strasbourg*, par la troupe de M. Champagne, auteur du drame.

Les *Enfants d'Edouard* et le *Malade imaginaire*, avec M. Talbot, sociétaire de la Comédie-Française, M^{me} Méa, etc.

(Quelques jours plus tard, M. Daniel Bac donna dans la salle de la Mairie une charmante soirée artistique que nous ne devons pas oublier.)

La *Cagnotte*, avec M. Brasseur dans le rôle qu'il a créé.

L'*Avare*, de Molière, et *Marton et Frontin*, par des artistes de l'Odéon, MM. Clerh, Kéraval, M^{me} Marie Kolb, etc.

Le concert de M. Koutski et autres artistes.

Pour les trois jours de courses et de carrousel, le *Petit Ludovic*, le *Gamin de Paris*, deux fois le *Voyage de M. Perrichon*, avec M. Montbars et M^{me} Scriwaneck dans les principaux rôles.

La représentation de MM. Fusier, Ernest Nathan, etc.

La *Veuve Chapuzot* et *Ici Médor*, avec MM. Munié et Noblet, du Palais-Royal.

La *Fille Angot*, *Giroflé-Girofla* et les *Cloches de Corneville*, trois représentations par la troupe italienne des *Petits Quirini*.

Enfin, nous comprendrons encore dans cette liste le drame des *Exilés*, par la compagnie parisienne Dornay, joué la semaine dernière avec un grand succès.

Soit une vingtaine de soirées, la plupart très-brillantes. On voit que cette campagne théâtrale a été des plus laborieuses et qu'elle nous a permis d'applaudir un grand nombre d'artistes distingués et plusieurs sommités des principales scènes parisiennes.

Grand-Théâtre d'Angers. — Nous lisons dans le *Patriote*:

« Le troisième début de M. Gense, notre ténor, a eu lieu jeudi soir dans *Le Trouvère*. Le choix de cette pièce était très-heureux, car il permettait à cet artiste de se montrer dans toute la plénitude de ses moyens. Voix ample et pleine d'expression, jeu empreint d'un profond sentiment dramatique, telles sont les qualités que notre public applaudissait dans notre premier ténor. Aussi le vote a-t-il été des plus favorables: M. Gense est reçu à l'unanimité de 184 votants.

» M. Delersy, notre excellent 2^e ténor, qui avait terminé ses débuts dimanche dernier, a été reçu également par 178 voix sur 184 votants.

» Nous sommes très-heureux de ces deux votes qui favorisent deux artistes pour lesquels nous nous sentons pleins de sympathies.

» M^{me} Naddi-Vallée a chanté le rôle de Léonore avec beaucoup de talent. Nous avouons sincèrement que la récitation de cette chanteuse nous cause certaines déceptions. Nous eussions préféré lui voir affronter l'épreuve du vote, que de la voir céder à certaines menaces anonymes, indignes d'elle et du public angevin.

» M^{me} Sbolgi, mezzo-soprano du théâtre de Lyon, venue exprès pour favoriser cette représentation, a détaillé le rôle de la bohémienne Azucéna avec beaucoup de talent. Sa voix est douce et pénétrante. Dans sa scène du 2^e acte et à l'acte de la prison, M^{me} Sbolgi a montré un talent dramatique de premier ordre. La direction, nous dit-on, a l'intention de faire entendre de nouveau cette cantatrice dans *La Favorite* et dans *Charles VII*. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces projets qui trouveront de nombreuses adhésions parmi les habitués de notre théâtre.

ANGERS.

Le *Mystère du faubourg Saint-Michel*. — Personne ne peut dire qu'il ait ramassé ou vu tomber des pièces de monnaie dans le faubourg Saint-Michel. Mais il n'importe; la foule se porte en cet endroit, chaque soir, pour voir... si l'on verra quelque chose, et l'on ne voit rien que des gens qui viennent voir. Hier, dit-on, il y avait un millier de curieux attendant le phénomène. La police est sur pied, maintenant à grand peine la liberté de la circulation et recherchant le mystificateur, s'il y en a un. En tout cas, celui-ci doit bien rire.

Le *Patriote* apprend que l'on a verbalisé, hier, contre deux jeunes gens qui « auraient » voulu, eux aussi, faire courir le public « après des sous et des boutons de cui- » vre. » Voilà qui est bien sévère. Est-ce que le Code pénal défend de se moquer des badauds?

À côté de cette nouvelle de police, le *Patriote* rapporte que, « dans la nuit de mercredi à jeudi, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'escalade, dans la cour commune de la maison n^o 35, du faubourg Saint-Samson, habitée par les ménages Trouillard, Bouillet et Romel et par M^{me} Guibon, et y ont soustrait une quantité considérable de linge, évaluée à 600 fr. environ. On n'a encore, ajoute le *Patriote*, de soupçons sur personne, mais les auteurs

d'un vol aussi audacieux ne sauraient rester longtemps inconnus. »

La police ferait bien, peut-être, de veiller ailleurs qu'à l'entrée du faubourg Saint-Michel. Si les voleurs font « leur main » pendant que la police est occupée de badauderies, qui sait si ce n'est pas toute l'explication du mystère? (Union de l'Ouest.)

Faits divers.

Les plantes à parfum. — Une récente statistique fait connaître la superficie cultivée de chacune des plantes suivantes par la parfumerie: Roses, en Bulgarie, 2,000 hectares; Lavande et Menthe, à Mitcham, 400 hectares; Violettes, à Nice et Menton, 120 hectares; Geranium, à Valence, 400 hectares; Herbe citron, à Ceylan, 240 hectares; Citronnelle et Patchouli, à Singapoor, 440 hectares; Jasmin, Cassis, Tubéreuse, à Cannes, 160 hectares; Orangers et Citronniers, en Sicile et à Bergame, 600 hectares; sans parler d'autres cultures variées de ce genre, dans les îles de la Malaisie.

Un médecin est appelé chez un riche banquier. Après avoir mis à découvert la partie malade:

— Saprستي, s'écrie-t-il, vous avez le plus beau furoncle qu'on puisse voir!

Et comme un vieil ami présent à la consultation lui touchait le coude:

— Laissez-moi dire, ajoute-t-il à voix basse... il faut toujours flatter le client.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BARRÉ, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83 10	35		Crédit Foncier colonial	490			Canal de Suez	732 50	2 50	
3 % amortissable	85 30			Crédit Foncier, act. 500 f.	1045	25		Crédit Mobilier esp.	118 50		
4 1/2 %	113			Obligations foncières 1877	382 50	50		Société autrichienne.	372 50	1 35	
5 %	118 15			Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	725			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514 75			Crédit Mobilier	695	26		Orléans	386 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336			Crédit foncier d'Autriche	720			Paris-Lyon-Méditerranée	385 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511			Est	735	10	50	Est	385		
1865, 4 %	599			Paris-Lyon-Méditerranée	1182	50		Nord	390 25		
1869, 3 %	409			Midi	870			Ouest	384 50		
1871, 3 %	404			Nord	1475			Midi	384		
1875, 4 %	397			Orléans	1151	25		Paris (Grande Ceinture)	380		
1876, 4 %	529			Ouest	770			Paris-Bourbonnais	384		
Banque de France	3410	10		Compagnie parisienne du Gaz	1305			Canal de Suez	563		
Comptoir d'escompte	685			C. gén. Transatlantique	650						
Credit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPART DE SAUMUR VERS ANGERS.
 8 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 8 — 56 — — omnibus-mixte.
 1 — 25 — — soir, omnibus-mixte.
 3 — 32 — — express-omnibus.
 7 — 15 — — (s'arrête à Angers).
 10 — 37 — —

DÉPART DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — omnibus.
 9 — 40 — — omnibus.
 12 — 40 — — express.
 4 — 44 — — soir, omnibus-mixte.
 10 — 28 — — omnibus-mixte.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE MAISON

De construction récente.

Style gothique,

Située à Saumur, rue des Boires, avec servitudes, cour et jardin, compris au cadastre de la ville numéros 983 et 984, section H, contenant une superficie d'environ 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^e UNE MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 13, où existe un débit de vin et café, occupée par les époux Bloudeau-Quelin.

Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

2^e Un hectare 11 ares de terre, au Champ-Quinçay, affermés à M. Beauhais-Verrype.

Commune d'Allonnes.

3^e Vingt ares de pré, dans les Montais, affermés à Chassier-Besnard.

Facilités de paiement. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e RICHARD CACAUD, notaire à Loudun.

A VENDRE

DE SUITE

Avec les IMMEUBLES qui en dépendent.

TRÈS-IMPORTANTE TUILERIE

Exploitée ville de Loudun (Vienne) depuis fort longtemps, parfaitement achalandée, pourvue d'un matériel et d'un outillage très-complets.

Excellente affaire. S'adresser à M^e Richard CACAUD, notaire à Loudun (Vienne). (534)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, Grand'Rue, n° 54, à l'angle de la rue du Prêché, n° 2.

MAISON, rue de Fénéet, n° 106, à l'angle de la ruelle Saint-Michel.

JARDIN CLOS, rue de Varraïn, et **VIGNE** derrière, Chemin-Vert, pouvant être vendus ensemble ou séparément.

S'adresser audit notaire. (535)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue de l'Ancienne-Route-d'Angers.

S'adresser audit notaire. (536)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

DE CRÉ A CRÉ,

UNE VASTE MAISON

Située à Saumur, rue des Capucins, quartier des Ponts,

Ayant remise, écurie et porte cochère sur la rue.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (518)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée par M. Rossignol.

S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René. (472)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON AVEC JARDIN

De 16 ares.

A la Chauvette, en Saint-Lambert.

S'adresser audit notaire. (537)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le samedi 18 octobre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères de quatorze chevaux réformés, provenant de l'Ecole de cavalerie, savoir :

CHEVAUX DE MANÈGE.

- 1^o Mon-Ami-Pierrot, pur sang;
- 2^o Superbe, id.
- 3^o Alghem, cheval de Tarbes;
- 4^o Akettson, id.

CHEVAUX DE CARRIÈRE.

- 1^o Prime-Rose, pur sang;
- 2^o Marthe, id.
- 3^o Albon,
- 4^o Dante,
- 5^o Brême,
- 6^o Bravoure,
- 7^o Saxon,
- 8^o Bayard,
- 9^o Eva,
- 10^o Cimbre.

Prix payables comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MOBILIER

Appartenant à M. Milon fils, libraire à Saumur,

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A Bagnoux, au domicile où est décédé M. Auguste Caillé,

Le dimanche 12 octobre 1879, à midi,

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Ce mobilier consiste en :

Literie, linge de corps et de ménage, armoires, fauteuils, chaises, commodes, buffet et table de salle à manger, table de nuit, garde-robe, batterie de cuisine, bouteilles vides, bois de chauffage, outils de jardinage et grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (508)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE

A SAUMUR

Composée de maison d'habitation, jardin enclos de murs, planté d'arbres fruitiers et de vigne en plein rapport, cour ornée d'arbres d'agrément, kiosques et divers autres bâtiments; situation agréable, à proximité de la ville; accès facile.

A LOUER

UNE PETITE MAISONNETTE

Au même lieu, rue de Nantilly,

Avec terrain à usage de jardin, pouvant convenir à un jardinier.

S'adresser à M. J.-B. STEARS, propriétaire à la Fuie, ou à M. P. LARCHEVÈQUE, rue des Pâens, 14.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

Grand assortiment

DE

BEAUX PLANTS DE PEUPLIERS

Suisses et d'Italie.

CHEVELUS DE VIGNES ROUGES de Bourgeuil, PINOT BLANC, Griffes d'ASPERGES d'Argenteuil, etc., etc. S'adresser à M. MARCHÉAT, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes. (503)

M^e GUBERT, notaire à Oiron, demande un principal clerc.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUOTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER

Tondeuse pour Chevaux

MOSBACH AMY & C^{ie}

Concessionnaires des brevets français et étrangers

159, rue Saint-Maur

USINE A VAPEUR



Cette Tondeuse est la SEULE qui fonctionne par un double mouvement alternatif de coupe en biais, système reconnu supérieur à tous ceux employés jusqu'à ce jour.

La tondeuse est belle, régulière, et aucun poil ne reste après le passage de la Tondeuse.

De nouveaux perfectionnements ont été apportés dans la fabrication de cette machine, et la machine que nous offrons maintenant est aussi parfaite que possible.

Fortes remises au commerce.

SE TROUVE dans toutes les quincailleries.

SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le **Boi Vulnéraire Coustard**, dit **Boi de chute**.

Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers. DÉPÔT dans toutes Pharmacies.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

Semaine politique et financière

Etudes sur les questions du jour

Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux à vapeur, Navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Traitement des Salines, etc.

Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages financiers — Conseils par lettres par correspondance — Échanges des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages

Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^{rs} LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

50, Rue Taillibout — Paris

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taillibout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

A LA PAIX

MERCERIE
 BONNETERIE
 LINGERIE
 GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, 6,

SAUMUR

CORSETS
 CRAVATES
 BRETÈLLES
 ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches toutes les tailles. 2 fr. 90

CALEÇONS POUR HOMMES.

	Coton écri.	Croisé de coton blanc	Toile forte.	Flanelle croisée
Très-bonne qualité	2 90	2 90		
Qualité extra.	3 75	3 75	5 75	9 50

PARFUMERIE.

Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50	1 fr. 15
Lait d'iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1 40
Eau de Lubin, petit modèle	1 90
Eau de Lubin, grand modèle	5 50
Eau dentifrice du D ^r Pierre, le flacon de 5 fr.	3 90
de Botol, le flacon de 3 fr.	3 90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3 95</